



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Saturation réseau électrique Pyrénées-Atlantiques

Question orale n° 781

### Texte de la question

M. David Habib interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur la contradiction entre les objectifs ambitieux de la PPE 2026 (48 GW de solaire d'ici 2030) et la saturation du réseau électrique dans les Pyrénées-Atlantiques et en Nouvelle-Aquitaine. Quarante projets solaires y sont bloqués, faute de capacités de raccordement, malgré des années d'investissements locaux. Les six postes sources saturés empêchent tout nouveau projet, y compris agrivoltaïques ou ombrières, jusqu'en 2028. M. le député souligne l'incohérence entre les discours nationaux et la réalité : la région a déjà atteint 94 % de ses objectifs 2021 en EnR, mais le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) et les investissements tardent. RTE et Enedis alertent depuis des mois, sans solution concrète. Sans action rapide, 30 000 à 40 000 emplois dans la filière pourraient disparaître, alors que l'urgence climatique et la souveraineté énergétique exigent des actes. Il lui demande comment débloquer les projets suspendus notamment ceux portés par les agriculteurs et les communes. Il lui demande également quelles mesures pour moderniser les réseaux avec RTE et Enedis et comment la PPE 2026 résoudra la saturation actuelle.

### Données clés

**Auteur :** [M. David Habib](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (3<sup>e</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 781

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

**Ministère attributaire :** Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 juin 2026](#)